

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rapport du deuxième trimestre de 2016 à l'intention des intervenants

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ci-joints au 30 juin 2016 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « CSPAAT » ou les mots « notre », « nous » ou « nos », se rapportent à la CSPAAT. Le présent rapport de gestion est en date du 30 juin 2016 et tous les montants y figurant sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation qui suit ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), ont été préparés par la direction au 30 juin 2016 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs, fondées sur les renseignements actuellement accessibles, notamment les hypothèses, les risques inhérents et les incertitudes. Le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de nos prévisions, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Le président-directeur général,



Thomas Teahen
Le 29 septembre 2016
Toronto (Ontario)

La chef des finances,



Pamela Steer

Rapport de gestion

Table des matières

Rubrique	Page	Description
1. Revue du trimestre	4	Points saillants de notre rendement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015
2. Résultats d'exploitation	7	Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015
3. Situation financière	18	Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2016
4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance	19	Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 30 juin 2016
5. Sommaire des résultats trimestriels	20	Aperçu de nos résultats financiers par trimestre
6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016	21	Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016
7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	22	Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière
8. Mesure financière non conforme aux IFRS	22	Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS
9. Énoncés prospectifs	23	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
10. États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités	24	États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le deuxième trimestre de 2016

1. Revue du trimestre

Points saillants de notre rendement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 comparativement aux périodes correspondantes de 2015

Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la CSPAAT au 30 juin 2016 et pour le trimestre et le semestre clos à cette date.

Points saillants financiers pour le trimestre clos le 30 juin 2016 comparativement au trimestre clos le 30 juin 2015 :

- Nous avons affiché au deuxième trimestre de 2016 un résultat global total de 683 millions de dollars reflétant un revenu de placement net de 553 millions de dollars et la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes.
- Les produits tirés des primes ont augmenté de 72 millions de dollars, ou 6,0 %, ce qui reflète principalement une augmentation de 81 millions de dollars des primes brutes découlant de l'augmentation de 4,7 % des gains assurables en raison de la croissance modérée dans les secteurs de la construction, des soins de santé, de la fabrication et des services, déduction faite d'une hausse de 13 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs reflétant une amélioration des résultats en matière de retour au travail.
- Le portefeuille de placements de la CSPAAT a dégagé un revenu de placement net de 553 millions de dollars, représentant un rendement positif de 2,3 % au cours du deuxième trimestre de 2016, soit une augmentation de 861 millions de dollars comparativement à la période correspondante de 2015. Nous prévenons le lecteur que le rendement des placements actuels n'est pas représentatif du rendement futur prévu. Par conséquent, il faut être prudent au moment de faire des projections à l'égard du revenu de placement en fonction de nos résultats actuels.
- Les paiements de prestations ont augmenté de 11 millions de dollars, ou 1,9 %, ce qui représente principalement une hausse des coûts par demande de prestations ainsi qu'un volume plus élevé des demandes de prestations pour perte de gains comparativement au deuxième trimestre de 2015.
- Les charges administratives et autres charges, avant la répartition aux coûts des prestations, ont diminué de 11 millions de dollars, ou 5,3 %, ce qui représente une baisse des créances irrécouvrables de 19 millions de dollars, en partie contrebalancée par une augmentation de 5 millions de dollars des salaires et avantages à court terme et une hausse de 3 millions de dollars des charges liées à la conception et à l'intégration des nouveaux systèmes.
- Les autres éléments de la perte globale se sont établis à 305 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 45 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel, en partie contrebalancée par le rendement des placements du régime de retraite qui a été plus élevé que prévu.

Points saillants financiers pour le semestre clos le 30 juin 2016 comparativement au semestre clos le 30 juin 2015 :

- Nous avons affiché au premier semestre de 2016 un résultat global total de 409 millions de dollars reflétant un revenu de placement net de 288 millions de dollars et la solidité continue de notre performance opérationnelle attribuable à la croissance des produits tirés des primes. Nous avons dégagé des flux de trésorerie positifs étant donné que les produits tirés des primes ont dépassé nos charges d'exploitation, ce qui nous a permis de transférer dans nos placements un montant de 735 millions de dollars des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation au cours du premier semestre de 2016.

- Les produits tirés des primes ont augmenté de 88 millions de dollars, ou 3,8 %, ce qui reflète principalement une augmentation de 100 millions de dollars des primes brutes découlant de l'augmentation de 2,7 % des gains assurables en raison de la croissance modérée dans les secteurs de la construction, des soins de santé, de la fabrication et des services, déduction faite d'une hausse de 21 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs qui reflète une amélioration des résultats en matière de retour au travail.
- Le portefeuille de placements de la CSPAAT a dégagé un revenu de placement net de 288 millions de dollars, représentant un rendement positif de 1,3 % au cours du premier semestre de 2016, soit une diminution de 713 millions de dollars comparativement au premier semestre de 2015. Le taux cible de rendement de nos placements sur une période de 10 à 15 ans consécutifs a été réduit, passant de 6,0 % à 5,25 % à compter du 1^{er} janvier 2016.
- Les paiements de prestations ont augmenté de 1 million de dollars, ou 0,1 %, ce qui représente une hausse des coûts liés aux prestations pour perte de gains et aux prestations de soins de santé, en partie contrebalancée par des pensions des travailleurs et des indemnités pour perte économique future moins élevées comparativement au premier semestre de 2015.
- Les charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, ont augmenté de 7 millions de dollars, ou 1,8 %, ce qui reflète une hausse de 7 millions de dollars des salaires et avantages à court terme, une augmentation de 4 millions de dollars de la dotation aux amortissements attribuable à la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes, une augmentation des charges liées au matériel et à l'entretien de 4 millions de dollars et une hausse de 2 millions de dollars des autres charges d'exploitation, le tout en partie contrebalancé par une baisse des charges au titre des créances irrécouvrables de 10 millions de dollars.
- Les autres éléments de la perte globale se sont établis à 465 millions de dollars, en raison surtout de la diminution de 60 points de base du taux d'intérêt utilisé pour évaluer notre passif au titre des avantages du personnel combinée à un rendement des placements plus faible que prévu.
- Notre passif non provisionné suivant le ratio de suffisance s'établissait à 5 633 millions de dollars au 30 juin 2016, soit une diminution de 1 351 millions de dollars, ou 19,3 %, depuis le 31 décembre 2015.

Points saillants relatifs à l'exploitation pour le semestre clos le 30 juin 2016 :

Diminution marginale des demandes de prestations enregistrées. De manière générale, pour le premier semestre de 2016, le volume total des demandes de prestations enregistrées a diminué de 0,9 % par rapport à la période correspondante de 2015. Le nombre de demandes de prestations enregistrées au deuxième trimestre de 2016 a diminué de 1,0 %, soit 503 demandes de moins par rapport à la période correspondante de l'exercice dernier. La diminution est attribuable à une réduction du nombre des demandes de prestations sans interruption de travail, qui ont reculé de 1,5 %, passant de 34 897 à 34 387. Les volumes des demandes de prestations avec interruption de travail sont restés stables en 2016 par rapport à ceux du trimestre correspondant de 2015, passant de 13 264 à 13 271, soit seulement 7 demandes de plus. Malgré la stabilité du volume des demandes de prestations avec interruption de travail, le taux de lésion avec interruption de travail a augmenté de 2,4 % en raison de la hausse des gains assurables. Le taux a toutefois diminué, passant de 0,83 lésion par 100 travailleurs au deuxième trimestre de 2015 à 0,81 lésion pour le trimestre considéré. Parmi les secteurs ayant enregistré un taux de lésion avec interruption de travail moins élevé, le secteur des soins de santé s'est amélioré, son taux étant passé de 1,37 à 1,25 lésion par 100 travailleurs, à l'instar du secteur des transports qui a également amélioré son taux, qui est passé de 1,65 à 1,56.

Amélioration continue des durées à long terme. Les durées de 48 et de 72 mois se sont améliorées par rapport à celles du deuxième trimestre de 2015. Alors que 2,3 % des demandes de prestations ont continué de porter sur des prestations d'une durée de 48 mois au deuxième trimestre de 2015, ce résultat s'est amélioré pour passer à 2,0 % en 2016. Les durées de 72 mois ont également diminué, passant

de 4,2 % à 2,8 %. Ces améliorations étaient prévues en raison des diminutions des durées à court terme qui ont été enregistrées au cours des trimestres précédents.

Les durées à plus court terme sont pour la plupart demeurées stables, à l'exception des durées de trois mois qui se sont légèrement détériorées, pour passer de 10,8 % à 11,3 % pour le deuxième trimestre de 2016.

Résultats positifs en matière de retour au travail. De manière générale, 92 % des travailleurs blessés des employeurs de l'annexe 1 continuent de retourner au travail dans un délai de 12 mois sans subir de perte de salaire, un résultat qui est demeuré inchangé par rapport au deuxième trimestre de 2015. Les résultats en matière de retour au travail ont été favorisés par les solides résultats du programme de transition professionnelle de la CSPAAT. Au cours du deuxième trimestre de 2016, 86 % des travailleurs blessés (employeurs de l'annexe 1) ayant intégré le programme de transition professionnelle sont parvenus à trouver de l'emploi, ce qui représente une amélioration par rapport à 79 % au deuxième trimestre de 2015 et le résultat le plus élevé enregistré jusqu'à présent dans le cadre de ce programme. Les programmes de soins de santé intégrés de la CSPAAT, qui offrent des prestations précoces et spécialisées de soins de santé, ont également favorisé les résultats en matière de retour au travail. Pour le premier semestre de 2016, 41 % des demandes de prestations ont été traitées au moyen de ces programmes.

Nouvelle stratégie portant sur l'expérience client en cours. Pour le deuxième trimestre de 2016, la satisfaction globale de la clientèle de la CSPAAT s'est améliorée par rapport à celle présentée pour la première fois au premier trimestre de 2016. La satisfaction globale des travailleurs blessés et des employeurs a été plus élevée que pour la période correspondante de 2015, avec un taux de satisfaction de 70 % pour les travailleurs blessés et de 79 % pour les employeurs (respectivement 66 % et 75 % en 2015). La CSPAAT a désigné l'expérience client comme l'un des quatre secteurs prioritaires pour les années à venir. Une nouvelle stratégie portant sur l'expérience client a été élaborée et sera mise en œuvre plus tard au cours de l'année et elle permettra à l'organisation de repenser son service et de l'améliorer.

Rapidité de la résolution des contestations. Le nombre de nouvelles contestations (2 013 contestations) a été stable pour le trimestre considéré par rapport au deuxième trimestre de 2015 (2 015 contestations), mais il a augmenté par rapport au premier trimestre de 2016 (1 791 contestations). La cible fixée quant à la rapidité de la résolution des contestations continue d'être dépassée. Au cours du trimestre considéré, plus de 9 contestations sur 10 (91 %) ont été résolues dans un délai de moins de six mois, ce qui est bien supérieur à la cible de 85 %. Le nombre de contestations des décisions en cours est demeuré stable et s'élevait à 2 054 contestations à la fin du trimestre.

Le pourcentage des contestations acceptées (17 %) et celui des contestations en partie acceptées ou refusées (13 %) pour le trimestre sont restés inchangés par rapport au deuxième trimestre de 2015.

2. Résultats d'exploitation

Analyse détaillée de nos résultats financiers pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 comparativement au trimestre correspondant de 2015

Points saillants financiers

Le tableau suivant présente nos résultats d'exploitation pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Produits				
Primes	1 324	1 239	2 514	2 405
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(50)	(37)	(90)	(69)
	1 274	1 202	2 424	2 336
Revenu (perte) de placement net(te)				
Revenu (perte) de placement	595	(275)	364	1 072
Frais de placement	(42)	(33)	(76)	(71)
	553	(308)	288	1 001
	1 827	894	2 712	3 337
Charges				
Coûts des prestations				
Paiements de prestations	586	575	1 168	1 167
Charges administratives liées aux demandes de prestations	101	98	203	197
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(28)	(7)	102	55
	659	666	1 473	1 419
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	14	28	28
Charges administratives et autres charges	101	115	201	199
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	65	66	136	140
	839	861	1 838	1 786
	988	33	874	1 551
Excédent des produits sur les charges				
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	(305)	193	(465)	69
Total du résultat global	683	226	409	1 620
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	620	258	373	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	63	(32)	36	124
	683	226	409	1 620
Autres mesures				
Bénéfice des activités de base ¹	407	334	688	605
Rendement des placements ²	2,3 %	(1,2) %	1,3 %	4,7 %
			30 juin 2016	31 déc. 2015
Passif non provisionné ^{3, 4}			(6 226)	(6 599)
Passif non provisionné – selon le ratio de suffisance ⁴			(5 633)	(6 984)
Ratio de suffisance ⁴			82,3 %	77,9 %

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, du changement dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.

2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.

3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 3 387 millions de dollars au 30 juin 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 839 millions de dollars au 30 juin 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 juin 2016 était de 6 226 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.

4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

Primes

Voici un sommaire des primes pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

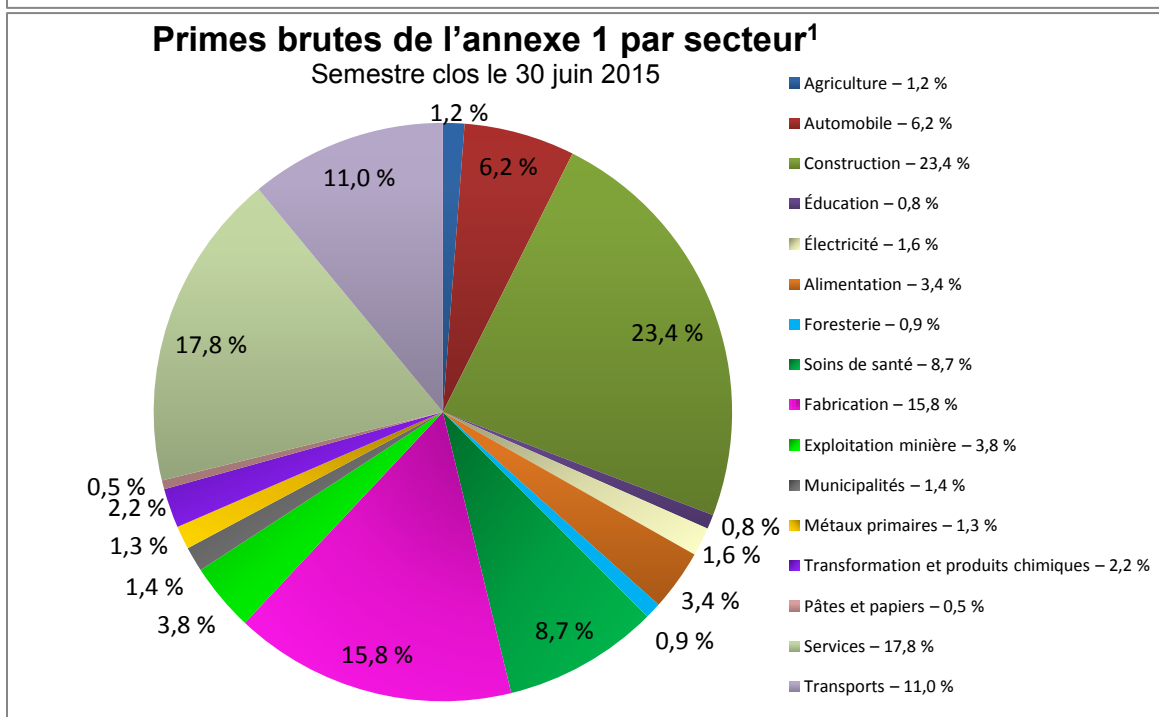
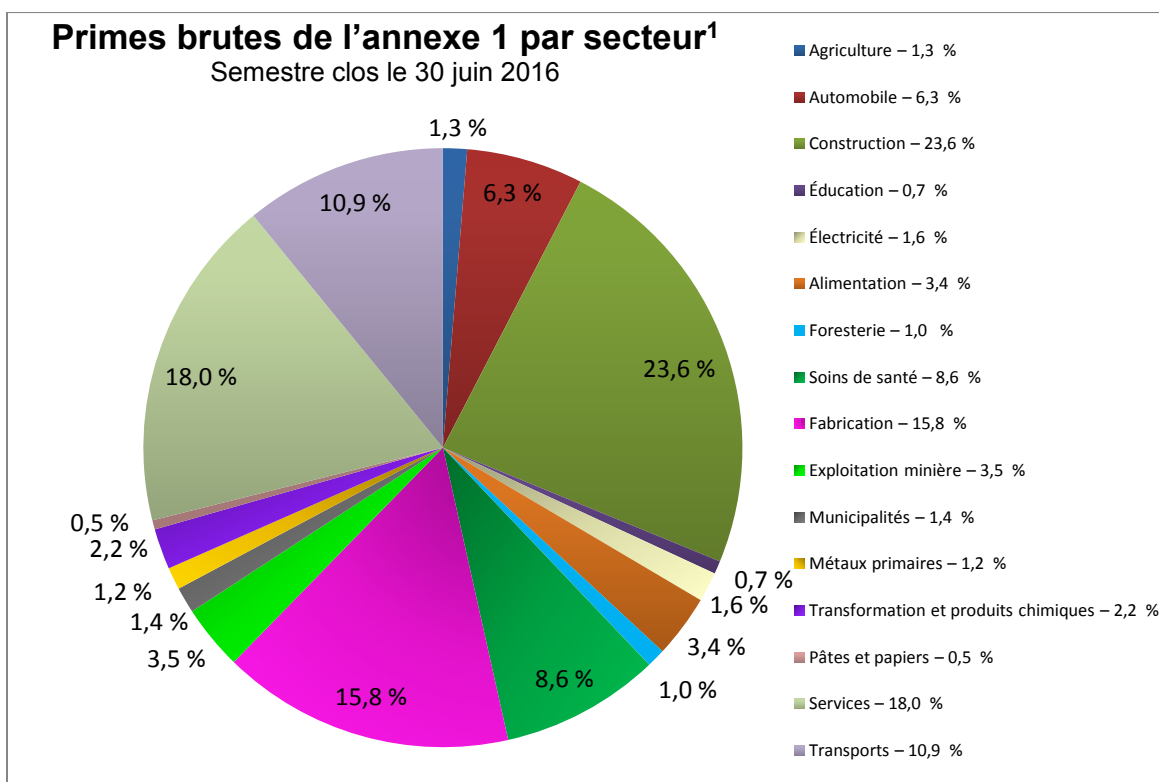
(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
	2016	2015	Variation		2016	2015	Variation	
			\$	%			\$	%
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1								
Primes brutes de l'annexe 1	1 284	1 203	81	6,7	2 441	2 341	100	4,3
Intérêts et pénalités	19	18	1	5,6	31	29	2	6,9
	1 303	1 221	82	6,7	2 472	2 370	102	4,3
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	21	18	3	16,7	42	35	7	20,0
	1 324	1 239	85	6,9	2 514	2 405	109	4,5
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(50)	(37)	(13)	(35,1)	(90)	(69)	(21)	(30,4)
	1 274	1 202	72	6,0	2 424	2 336	88	3,8

Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, les primes brutes ont augmenté de 81 millions de dollars, ou 6,7 %, reflétant le montant de 58 millions de dollars attribuable à une augmentation de 4,7 % des gains assurables et le montant de 23 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen reçu des employeurs en 2016 en raison des changements dans la composition des secteurs d'activité.

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, les primes brutes ont augmenté de 100 millions de dollars, ou 4,3 %, reflétant le montant de 64 millions de dollars attribuable à une augmentation de 2,7 % des gains assurables et le montant de 36 millions de dollars attribuable à une légère hausse du taux de prime moyen reçu des employeurs en 2016 en raison des changements dans la composition des secteurs d'activité.

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, les versements au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net, ont augmenté en raison de la hausse des remboursements offerts en vertu des programmes de tarification par incidence rétrospectifs, surtout la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (« NMETI »), ce qui témoigne de l'amélioration continue de l'expérience en matière de retour au travail.

Les diagrammes suivants présentent les primes brutes par secteur pour les semestres clos les 30 juin :



1. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les Primes accumulées mais non déclarées. Cette catégorie n'apparaît pas dans les diagrammes dans le but de présenter la composition des secteurs d'activité.

Revenu (perte) de placement net(te)

Voici un sommaire du revenu (de la perte) de placement, réparti par catégorie d'actifs, pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

Catégorie d'actifs (en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin							
	2016				2015			
	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%
Actions de sociétés ouvertes	146	1,5	9 672	35,3	(78)	(0,9)	9 358	36,6
Revenu fixe	172	2,8	6 793	24,8	(100)	(1,8)	6 217	24,3
Portefeuilles multiactifs	212	3,9	5 089	18,6	(127)	(2,1)	5 941	23,3
Immeubles	26	1,3	2 405	8,8	18	1,1	2 037	8,0
Infrastructures	38	2,5	1 639	6,0	11	1,5	782	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	-	1 699	6,2	1	-	1 117	4,4
Autres	-	-	69	0,3	-	-	70	0,3
	595	2,3	27 366	100,0	(275)	(1,2)	25 522	100,0
Frais de placement	(42)				(33)			
Revenu (perte) de placement net(te)	553				(308)			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

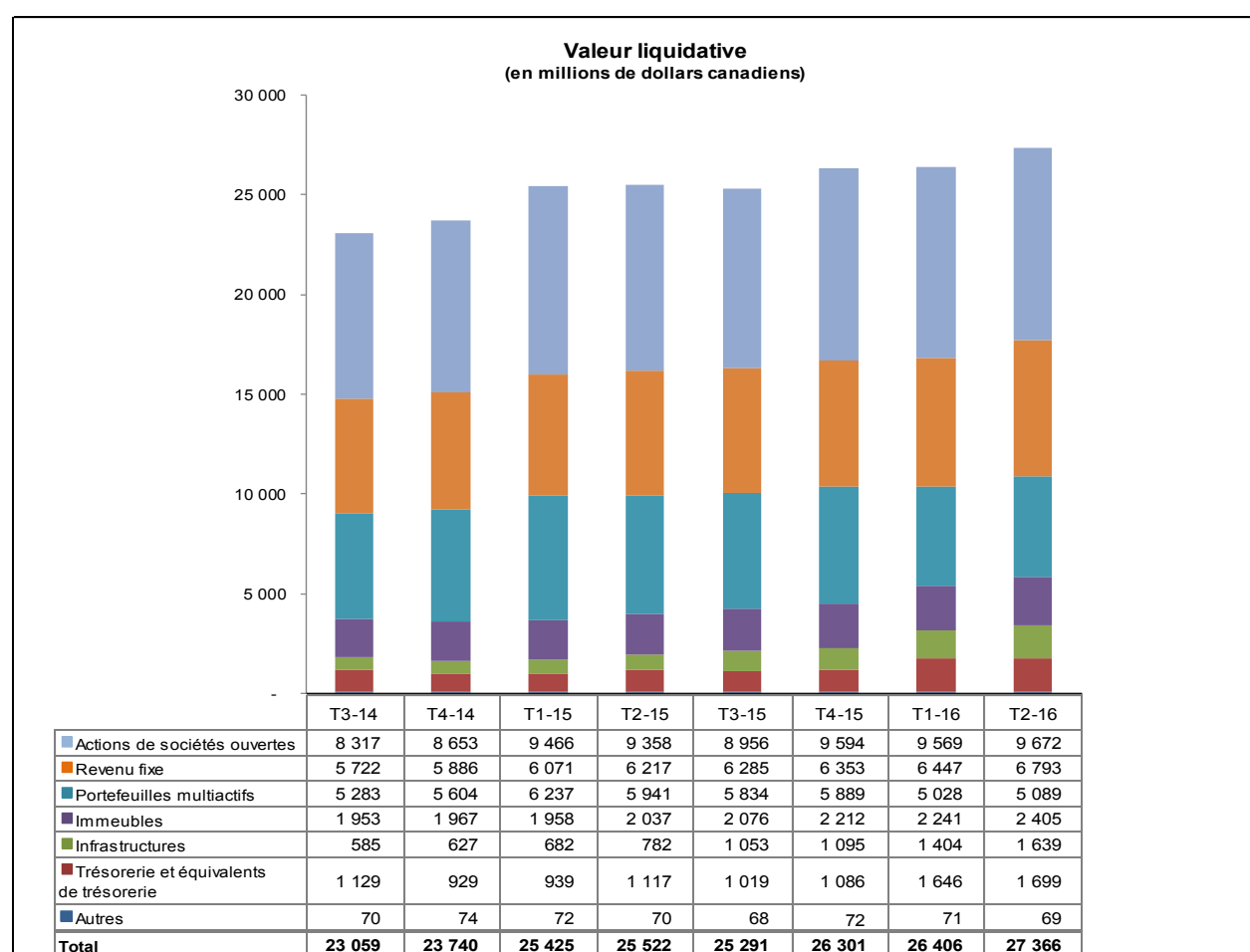
Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, le revenu de placement net a augmenté de 861 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global de 2,3 % ou un revenu de placement net de 553 millions de dollars pour le deuxième trimestre. Toutes les stratégies ont dégagé un rendement positif pour le trimestre grâce à la vigueur des marchés des obligations qui ont entraîné le rendement des stratégies visant les titres à revenu fixe et les marchés diversifiés, le rendement solide des infrastructures et le rendement modéré des fonds spéculatifs, des titres du secteur de l'immobilier et des titres de capitaux propres.

Catégorie d'actifs (en millions de dollars canadiens)	Semestres clos les 30 juin							
	2016				2015			
	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%	Revenu (perte) de placement	Rendement %	Valeur liquidative ¹	%
Actions de sociétés ouvertes	(188)	(2,3)	9 672	35,3	688	8,1	9 358	36,6
Revenu fixe	255	4,2	6 793	24,8	145	2,5	6 217	24,3
Portefeuilles multiactifs	157	3,0	5 089	18,6	194	3,2	5 941	23,3
Immeubles	40	2,0	2 405	8,8	24	1,5	2 037	8,0
Infrastructures	97	6,7	1 639	6,0	19	0,9	782	3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	-	1 699	6,2	2	-	1 117	4,4
Autres	-	-	69	0,3	-	-	70	0,3
	364	1,3	27 366	100,0	1 072	4,7	25 522	100,0
Frais de placement	(76)				(71)			
Revenu de placement net	288				1 001			

1. La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les débiteurs et les fournisseurs ainsi que les dérivés liés aux placements.

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, le revenu de placement net a diminué de 713 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement global de 1,3 % ou un revenu de placement net de 288 millions de dollars depuis le début de l'exercice. Le rendement des actions de sociétés ouvertes (négalif de 2,3 %) a été touché par l'appréciation du dollar canadien, contrebalancée par la remontée des titres du secteur des ressources. Le rendement des titres à revenu fixe (4,2 %) a profité de la vigueur des marchés des obligations. Le rendement des portefeuilles multiactifs (3,0 %) a profité de la vigueur des marchés des obligations et des marchandises, contrebalancée par la faiblesse du rendement des fonds spéculatifs. Le rendement du secteur des infrastructures (6,7 %) a profité des profits réalisés à la vente de certains placements détenus sur le marché privé, alors que le rendement du secteur de l'immobilier (2,0 %) était principalement composé des rendements du revenu.

Le diagramme suivant présente les différentes composantes de la valeur liquidative pour les huit derniers trimestres clos le 30 juin 2016 :



Coûts des prestations

Les coûts des prestations sont composés des éléments suivants : i) les paiements de prestations à l'intention ou au nom des travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant aux dates des états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités.

Voici un sommaire des coûts des prestations pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
			Variation				Variation	
	2016	2015	\$	%	2016	2015	\$	%
Paiements de prestations	586	575	11	1,9	1 168	1 167	1	0,1
Charges administratives liées aux demandes de prestations	101	98	3	3,1	203	197	6	3,0
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(28)	(7)	(21)	(100+)	102	55	47	85,5
Total des coûts des prestations	659	666	(7)	(1,1)	1 473	1 419	54	3,8

Paiements de prestations

Les paiements de prestations représentent les sommes versées au cours des trimestres et des semestres clos les 30 juin à l'intention ou au nom des travailleurs blessés. Les paiements de prestations sont composés des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
			Variation				Variation	
	2016	2015	\$	%	2016	2015	\$	%
Perte de gains	216	205	11	5,4	422	412	10	2,4
Pension des travailleurs	141	146	(5)	(3,4)	282	293	(11)	(3,8)
Soins de santé	113	108	5	4,6	234	227	7	3,1
Perte économique future	52	53	(1)	(1,9)	103	108	(5)	(4,6)
Prestations de survivant	49	46	3	6,5	97	92	5	5,4
Fournisseurs externes	8	9	(1)	(11,1)	15	18	(3)	(16,7)
Perte non économique	11	11	-	-	21	22	(1)	(4,5)
Autres	(4)	(3)	(1)	(33,3)	(6)	(5)	(1)	(20,0)
Total des paiements de prestations	586	575	11	1,9	1 168	1 167	1	0,1

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le trimestre clos le 30 juin 2016 :

- Les prestations pour perte de gains ont augmenté par suite surtout de la hausse du coût par demande de prestations, ainsi que de la hausse du volume de demandes de prestations de 0,4 % par rapport au deuxième trimestre de 2015.
- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité.

- Les soins de santé ont augmenté en raison du coût plus élevé par demande de prestations, en partie contrebalancé par la baisse des volumes des demandes de prestations.
- Les prestations de survivant ont augmenté en raison de l'indexation annuelle ainsi que de l'incidence des présomptions de maladies professionnelles des pompiers.

Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements de prestations pour le semestre clos le 30 juin 2016 :

- Les prestations pour perte de gains ont augmenté par suite surtout de la hausse du volume et de la durée des demandes de prestations de l'année de lésion considérée ainsi que de l'augmentation du coût par demande de prestations de l'année de lésion précédente, le tout en partie contrebalancé par un recul de 1,4 % du volume des demandes de prestations de l'année de lésion précédente (compte non tenu des demandes de prestations immobilisées).
- Les pensions des travailleurs ont diminué, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité.
- Les soins de santé ont augmenté en raison du coût plus élevé par demande de prestations, en partie contrebalancé par la baisse des volumes des demandes de prestations.
- La perte économique future a diminué, ce qui représente une baisse naturelle attribuable à la mortalité ou au nombre de prestataires ayant atteint l'âge de 65 ans (âge auquel le versement de prestations cesse). Ces programmes ont été supprimés.
- Les prestations de survivant ont augmenté en raison de l'indexation annuelle ainsi que de l'incidence des présomptions de maladies professionnelles des pompiers.

Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations reflètent les parties des charges administratives et autres charges et des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement attribuées aux coûts des prestations. Voici un sommaire des charges administratives liées aux demandes de prestations pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
			Variation				Variation	
	2016	2015	\$	%	2016	2015	\$	%
Attribution des charges administratives et autres charges	96	93	3	3,2	193	188	5	2,7
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	5	5	-	-	10	9	1	11,1
Total des charges administratives liées aux demandes de prestations	101	98	3	3,1	203	197	6	3,0

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016, la variation est attribuable à la hausse des coûts de certaines charges imputées au poste Charges administratives et autres charges qui ont trait aux charges administratives liées aux demandes de prestations.

Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(28)	(7)	102	55

Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'est établie à 28 millions de dollars grâce aux résultats favorables relativement aux prestations pour perte de gains ainsi qu'au coût des nouvelles demandes de prestations moins élevé que prévu pour le trimestre précédent de l'année de lésion 2016.

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'est établie à 102 millions de dollars, compte tenu de l'incidence de 35 millions de dollars de la modification apportée à la législation liée à la présomption de l'état de stress post-traumatique.

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future pour le semestre clos le 30 juin 2016 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	
Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2015	27 830
Paiements effectués en 2016 pour les années de lésion précédentes	(1 273)
Intérêts au titre de la désactualisation ¹	646
Passifs assumés pour l'année de lésion 2016	775
Gains actuariels	(81)
Incidence de la modification apportée à la législation ²	35
Dettes au titre de l'indemnisation future au 30 juin 2016	27 932
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	102

1. La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de la période et des paiements effectués au cours de la période.
2. L'incidence de la modification apportée à la législation comprend une augmentation de 35 millions de dollars liée à l'état de stress post-traumatique. Le 5 avril 2016, le projet de loi 163, *Loi de 2016 d'appui aux premiers intervenants de l'Ontario* (état de stress post-traumatique) a été adopté par l'Assemblée législative. Il modifie la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* à l'égard des premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique. Les modifications prévoient que si un premier intervenant, dont l'état de stress post-traumatique a été diagnostiqué et qui satisfait à des critères précis d'emploi et de diagnostic, son état de stress post-traumatique est présumé être survenu du fait et au cours de son emploi, sauf si le contraire est démontré. Dans des circonstances précises, la présomption s'appliquera aux premiers intervenants ayant reçu un diagnostic d'état de stress post-traumatique jusqu'à 24 mois avant la date d'entrée en vigueur ainsi qu'aux demandes de prestations en attente d'une décision de la CSPAAT ou du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail à la date à laquelle la loi entrera en vigueur.

Charges administratives et autres charges

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
			Variation				Variation	
	2016	2015	\$	%	2016	2015	\$	%
Salaires et avantages à court terme	106	101	5	5,0	213	206	7	3,4
Régimes d'avantages à long terme du personnel	33	36	(3)	(8,3)	74	76	(2)	(2,6)
Créances irrécouvrables	10	29	(19)	(65,5)	17	27	(10)	(37,0)
Communications	3	4	(1)	(25,0)	6	6	-	-
Amortissement	5	4	1	25,0	9	5	4	80,0
Matériel et entretien	17	15	2	13,3	34	30	4	13,3
Installations	10	9	1	11,1	18	19	(1)	(5,3)
Mise au point et intégration des systèmes	4	1	3	100+	5	2	3	100+
Autres	9	9	-	-	18	16	2	12,5
	197	208	(11)	(5,3)	394	387	7	1,8
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(96)	(93)	(3)	3,2	(193)	(188)	(5)	2,7
Total des charges administratives et autres charges	101	115	(14)	(12,2)	201	199	2	1,0

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, pour le trimestre clos le 30 juin 2016 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté de 5 millions de dollars à l'instar des pressions inflationnistes et des primes plus élevées en raison des résultats relatifs aux prestations d'assurance invalidité à long terme.
- Les charges liées aux régimes d'avantages à long terme du personnel, y compris les avantages postérieurs au départ à la retraite, ont diminué en raison de la baisse des charges liées à la dette au titre de l'indemnisation future postérieure au départ à la retraite découlant principalement des économies nettes du nouveau régime d'assurance-maladie complémentaire à l'intention des retraités, le tout en partie contrebalancé par le recul de 60 points de base des taux d'intérêt utilisés pour évaluer le passif au titre des congés de paiement et des programmes d'assiduité.
- Les créances irrécouvrables ont diminué surtout en raison des capacités de présentation de l'information du nouveau système, ce qui a amélioré la fiabilité des estimations sur le recouvrement.
- Les charges liées à la conception et à l'intégration des systèmes ont augmenté de 3 millions de dollars reflétant nos nouvelles initiatives dans le cadre de nos efforts de transformation.

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts des prestations, pour le semestre clos le 30 juin 2016 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté de 7 millions de dollars à l'instar des pressions inflationnistes et des primes plus élevées en raison des résultats relatifs aux prestations d'assurance invalidité à long terme.

- Les charges liées aux régimes d'avantages à long terme du personnel, y compris les avantages postérieurs au départ à la retraite, ont diminué en raison de la baisse des charges liées à la dette au titre de l'indemnisation future postérieure au départ à la retraite découlant principalement des économies nettes du nouveau régime d'assurance-maladie complémentaire à l'intention des retraités, le tout en partie contrebalancé par le recul de 60 points de base des taux d'intérêt utilisés pour évaluer le passif au titre des congés de paiement et des programmes d'assiduité.
- Les créances irrécouvrables ont diminué surtout en raison des capacités de présentation de l'information du nouveau système, ce qui a amélioré la fiabilité des estimations sur le recouvrement.
- L'amortissement a augmenté de 4 millions de dollars par suite de la mise en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des demandes et des comptes.
- Les charges liées au matériel et à l'entretien ont augmenté de 4 millions de dollars, ce qui traduit la hausse des coûts des activités de soutien liés aux infrastructures et des droits de licence de logiciels.
- Les charges liées à la conception et à l'intégration des systèmes ont augmenté de 3 millions de dollars reflétant nos nouvelles initiatives dans le cadre de nos efforts de transformation.

Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les 30 juin				Semestres clos les 30 juin			
			Variation				Variation	
	2016	2015	\$	%	2016	2015	\$	%
Obligations sanctionnées par la loi								
Loi sur la santé et la sécurité au travail	21	23	(2)	(8,7)	46	47	(1)	(2,1)
Coûts de prévention du ministère du Travail	26	26	-	-	54	55	(1)	(1,8)
	47	49	(2)	(4,1)	100	102	(2)	(2,0)
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	7	5	2	40,0	12	10	2	20,0
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	3	3	-	-	8	8	-	-
Total des obligations sanctionnées par la loi	57	57	-	-	120	120	-	-
Engagements de financement								
Subventions	-	1	(1)	(100,0)	-	1	(1)	(100,0)
Rabais pour les programmes de sécurité	13	13	-	-	26	28	(2)	(7,1)
Total des engagements de financement	13	14	(1)	(7,1)	26	29	(3)	(10,3)
	70	71	(1)	(1,4)	146	149	(3)	(2,0)
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts des prestations	(5)	(5)	-	-	(10)	(9)	(1)	11,1
Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	65	66	(1)	(1,5)	136	140	(4)	(2,9)

Pour le trimestre clos le 30 juin 2016, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation des coûts des prestations, ont diminué de 1 million de dollars, ou 1,4 %, ce qui tient compte d'une baisse des charges relatives à la santé et à la sécurité au travail et des charges liées aux subventions, le tout en partie contrebalancé par des charges au titre du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail plus élevées.

Pour le semestre clos le 30 juin 2016, les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation des coûts des prestations, ont diminué de 3 millions de dollars, ou 2,0 %, ce qui tient compte d'une baisse des charges relatives à la santé et à la sécurité au travail, d'une diminution des charges liées aux subventions et d'une baisse des rabais pour les programmes de sécurité, le tout en partie contrebalancé par des charges au titre du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail plus élevées.

3. Situation financière

Analyse des variations importantes dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités au 30 juin 2016

Les variations dans nos états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités sont comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016	31 déc. 2015	Variation		Commentaire
			\$	%	
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 050	1 581	469	29,7	Augmentation essentiellement attribuable aux flux de trésorerie provenant d'une meilleure performance opérationnelle. Voir les états des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.
Débiteurs	1 774	1 614	160	9,9	Augmentation attribuable à une hausse du supplément lié à la tarification par incidence et de la somme à recevoir liée aux placements.
Actions de sociétés ouvertes	10 135	10 055	80	0,8	Augmentations attribuables au revenu de placement net dégagé en 2016 et aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.
Obligations	7 289	6 756	533	7,9	
Actifs dérivés	189	68	121	100+	
Autres placements	7 711	7 947	(236)	(3,0)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	298	284	14	4,9	Augmentation attribuable à l'ajout de nouveaux systèmes de gestion des comptes et des demandes de prestations.
Passifs					
Fournisseurs et charges à payer	1 192	1 077	115	10,7	Augmentation attribuable à la hausse des fournisseurs liés aux placements, des remboursements liés à la tarification par incidence et des charges administratives à payer.
Passifs dérivés	144	133	11	8,3	Aucune variation importante.
Dette à long terme	133	116	17	14,7	Emprunt hypothécaire sur un nouvel immeuble de placement.
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	1 728	1 724	4	0,2	Aucune variation importante.
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 704	1 222	482	39,4	Augmentation attribuable à un taux d'intérêt moins élevé utilisé aux fins de l'évaluation.
Dette au titre de l'indemnisation future	27 932	27 830	102	0,4	Aucune variation importante.
Passif non provisionné	(6 226)	(6 599)	373	5,7	Variation reflétant le total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT.
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance	(5 633)	(6 984)	1 351	19,3 %	Renforcement en raison de la solidité continue des résultats d'exploitation.
Ratio de suffisance	82,3 %	77,9 %		4,4 %	

4. Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance

Explication et analyse des variations du passif non provisionné selon le ratio de suffisance au 30 juin 2016

Le ratio de suffisance est calculé en comparant l'actif total et le passif total avec certains actifs et passifs évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Aux fins du calcul du ratio de suffisance, les montants du total des actifs, comme ils sont présentés dans les états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités, sont ajustés pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Selon cette méthode, les actifs d'investissement sont évalués à la juste valeur rajustée pour tenir compte des profits et pertes non amortis relativement au taux de rendement prévu à long terme de ces actifs, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Les profits et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement prévu à long terme sont amortis sur une période de cinq ans. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché.

Au 30 juin 2016, le ratio de suffisance, comme il est défini dans le *Règlement de l'Ontario 141/12* et modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* (collectivement, le « règlement sur la suffisance »), se situait à 82,3 % (77,9 % au 31 décembre 2015). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du passif non provisionné selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	30 juin 2016	31 décembre 2015
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon les IFRS	6 226	6 599
<i>Ajouter (déduire) : ajustements selon le règlement sur la suffisance :</i>		
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement	450	981
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	(987)	(465)
Variations dans l'évaluation des actifs d'investissement attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(56)	(131)
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT selon le ratio de suffisance	5 633	6 984
Ratio de suffisance	82,3 %	77,9 %

5. Sommaire des résultats trimestriels

Aperçu de nos résultats financiers par trimestre

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 30 juin 2016 :

(en millions de dollars canadiens)	2016		2015				2014	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Primes nettes	1 274	1 150	1 177	1 171	1 202	1 134	1 164	1 120
Revenu (perte) de placement net(te)	553	(265)	726	(528)	(308)	1 309	554	145
Coûts des prestations								
Paiements de prestations	586	582	591	574	575	592	610	586
Charges administratives liées aux demandes de prestations	101	102	102	99	98	99	68	100
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	(28)	130	1 040	(65)	(7)	62	(153)	(216)
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	659	814	1 733	608	666	753	525	470
Charges administratives et autres charges	14	14	13	15	14	14	15	14
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	101	100	120	87	115	84	131	68
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	65	71	61	62	66	74	56	72
Réévaluation des régimes à prestations définies du personnel (autres éléments du résultat global)	988	(114)	(24)	(129)	33	1 518	991	641
Total du résultat global	(305)	(160)	(39)	15	193	(124)	34	(75)
Total du résultat global attribuable aux intervenants de la CSPAAT	683	(274)	(63)	(114)	226	1 394	1 025	566
Autres mesures								
Bénéfice des activités de base ¹	620	(247)	(148)	(57)	258	1 238	958	545
Rendement des placements (%) ²								
Passif non provisionné ^{3, 4}	407	281	290	334	334	271	284	280
Passif non provisionné selon le ratio de suffisance ⁴	2,3	(1,0)	3,2	(2,1)	(1,2)	6,0	2,7	0,8
	6 226	6 846	6 599	6 451	6 394	6 652	7 890	8 848
	5 633	6 420	6 984	6 584	7 331	8 105	8 697	9 366

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme les emplois saisonniers ainsi que la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi dans les industries que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. La hausse du revenu de placement net au cours du deuxième trimestre de 2016 tient compte de la vigueur retrouvée des marchés obligataires mondiaux et de la reprise modérée des actions mondiales.

1. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, à l'exclusion des incidences du revenu (de la perte) de placement net(te), de la variation dans l'évaluation actuarielle et de tout élément considéré comme étant significatif et exceptionnel. Voir la rubrique 8, Mesure financière non conforme aux IFRS.
2. Le rendement des placements correspond à la variation de la juste valeur du portefeuille de placements total, compte tenu des apports en capital et des retraits, avant les frais de placement.
3. Le passif non provisionné représente l'insuffisance de l'actif net attribuable aux intervenants de la CSPAAT à la date de clôture. Le total de l'insuffisance de l'actif de 3 387 millions de dollars au 30 juin 2016 (3 797 millions de dollars au 31 décembre 2015) est attribué aux intervenants de la CSPAAT et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la CSPAAT. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la CSPAAT détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 2 839 millions de dollars au 30 juin 2016 (2 802 millions de dollars au 31 décembre 2015) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite des employés de la CSPAAT et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'insuffisance de l'actif attribuable aux intervenants de la CSPAAT au 30 juin 2016 était de 6 226 millions de dollars (6 599 millions de dollars au 31 décembre 2015), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états de la situation financière consolidés intermédiaires résumés non audités pour plus de détails.
4. Voir la rubrique 4, Rapprochement du passif non provisionné selon le ratio de suffisance, pour plus de détails.

6. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Perspectives d'avenir de notre organisme pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016

Attentes initiales pour 2016	Perspectives actuelles pour 2016
<i>Primes.</i> Croissance modérée selon l'hypothèse d'une croissance de 1,2 % de l'emploi et d'une augmentation de 1,3 % des salaires moyens, en partie contrebalancée par une augmentation de 22 millions de dollars de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs. Bien qu'on prévoie que les taux de prime moyens demeureront stables en 2016 comparativement à ceux de l'exercice précédent, les employeurs continuent de contribuer au règlement du passif non provisionné.	<i>Primes.</i> Hausse plus élevée que prévu des gains assurables et de la charge nette au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs traduisant une amélioration continue des résultats en matière de retour au travail.
<i>Revenu de placement net.</i> Nous prévoyons un rendement de 5,25 % des actifs, ce qui est conforme à l'hypothèse à long terme liée à la planification.	<i>Revenu de placement net.</i> Légère diminution attribuable à un rendement de 4,08 % des actifs, étant donné une baisse du rendement réel des placements jusqu'à présent.
<i>Paiements de prestations.</i> Les paiements de prestations devraient s'élever à 2,3 milliards de dollars en 2016, chiffre pratiquement identique à celui des paiements de prestations en 2015.	<i>Paiements de prestations.</i> Le niveau de paiements de prestations devrait être légèrement supérieur à celui de 2015 en raison de la hausse prévue de la perte de gains et des coûts des soins de santé.
<i>Charges administratives et autres charges.</i> Nous prévoyons une augmentation en 2016, qui s'explique par l'augmentation des coûts liés aux technologies de l'information et des charges liées à la mise au point et à l'intégration des nouveaux systèmes par suite de nos efforts de transformation.	<i>Charges administratives et autres charges.</i> Modeste augmentation attribuable à une hausse des taux liés au régime d'avantages à court terme du personnel et à une hausse des coûts liés aux technologies de l'information.
<i>Obligations sanctionnées par la loi.</i> Nous prévoyons qu'elles devraient s'élever à 300 millions de dollars en 2016, soit une augmentation de 17 millions de dollars, ou 6,0 %, qui tient compte d'une hausse des rabais dans le cadre du programme de sécurité.	<i>Obligations sanctionnées par la loi.</i> Aucune variation importante.
<i>Passif non provisionné.</i> Selon le provisionnement actuel, le niveau des prestations et l'évaluation réalisée conformément aux normes comptables et actuarielles en vigueur, nous prévoyons que le passif non provisionné devrait décroître en raison de la constance de l'excellence opérationnelle.	<i>Passif non provisionné.</i> Aucune variation importante.

7. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Énoncé de responsabilité relatif au contrôle interne à l'égard de l'information financière

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, dans les limites raisonnables de l'importance relative, incombe à la direction. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CSPAAT est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

8. Mesure financière non conforme aux IFRS

Définition de notre mesure financière non conforme aux IFRS

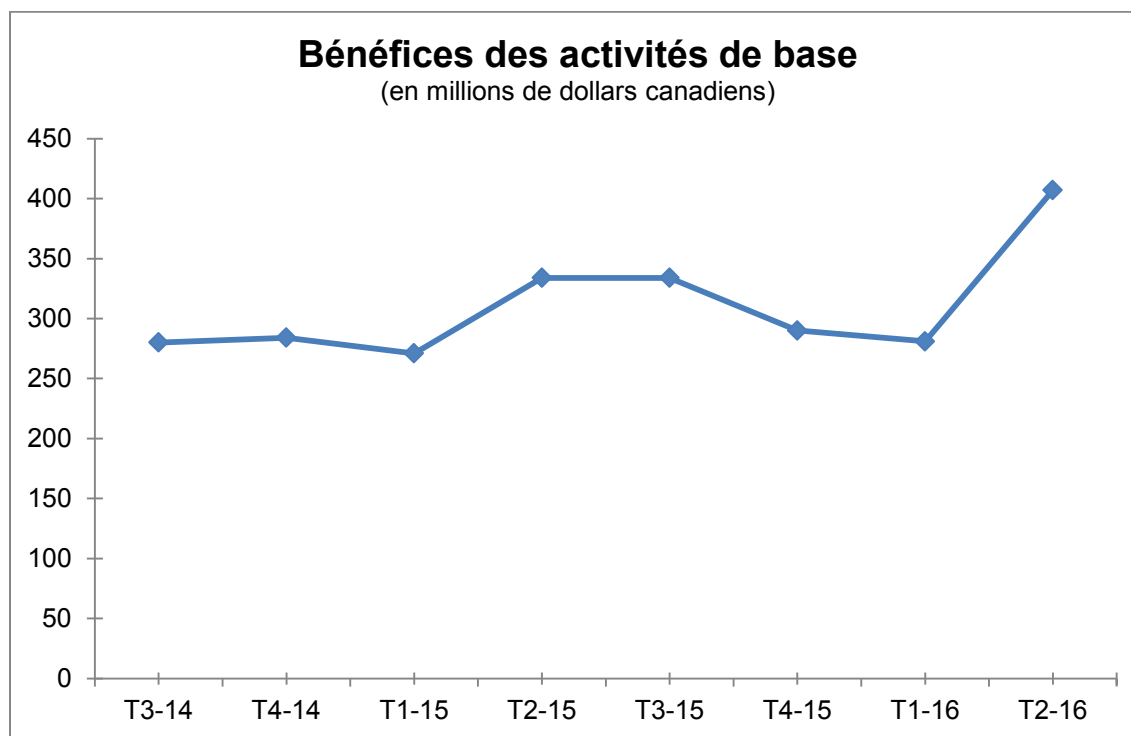
Bénéfice des activités de base

La CSPAAT a adopté une mesure financière non conforme aux IFRS – le « bénéfice des activités de base » – dans le but d'aider les intervenants à mieux comprendre notre performance d'exploitation sous-jacente. Cette mesure nous paraît pertinente pour la gestion de nos activités, car elle constitue une méthode cohérente pour évaluer notre performance sous-jacente. Le bénéfice des activités de base s'entend du total du résultat global, exclusion faite de l'incidence du revenu de placement net, du changement dans les évaluations actuarielles et de tout élément considéré comme significatif et de nature exceptionnelle. Cette mesure n'a pas de définition standardisée prescrite par les IFRS et n'est pas nécessairement comparable aux mesures portant un nom semblable utilisées par d'autres organismes.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du bénéfice des activités de base et du total du résultat global, qui représente la mesure financière calculée et présentée selon les IFRS qui s'en rapproche le plus :

(en millions de dollars canadiens)	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 juin		30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Total du résultat global pour la période	683	226	409	1 620
<i>Ajouter (déduire) : (Revenu) perte de placement net(te)</i>	(553)	308	(288)	(1 001)
<i>Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future</i>	(28)	(7)	102	55
<i>Ajouter (déduire) : variation dans l'évaluation actuarielle des régimes d'avantages du personnel</i>	305	(193)	465	(69)
Bénéfice des activités de base	407	334	688	605

Le diagramme suivant présente le bénéfice des activités de base pour les huit derniers trimestres clos le 30 juin 2016 :



9. Énoncés prospectifs

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », ou « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles, les diverses hypothèses et analyses, l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États de la situation financière consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	2 050	1 581
Débiteurs	3	1 774	1 614
Actions de sociétés ouvertes	4	10 135	10 055
Obligations	4	7 289	6 756
Actifs dérivés	4	189	68
Autres placements	4	7 711	7 947
Immobilisations corporelles et incorporelles		298	284
Actif total		29 446	28 305
Passifs			
Fournisseurs et charges à payer		1 192	1 077
Passifs dérivés	4	144	133
Dette à long terme		133	116
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite		1 728	1 724
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	5	1 704	1 222
Dette au titre de l'indemnisation future	6	27 932	27 830
Passif total		32 833	32 102
Insuffisance de l'actif			
Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT		(6 226)	(6 599)
Participations ne donnant pas le contrôle		2 839	2 802
Insuffisance totale de l'actif		(3 387)	(3 797)
Total du passif et de l'insuffisance de l'actif		29 446	28 305

Engagements et passifs éventuels (note 7)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États du résultat global consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
		2016	2015	2016	2015
Produits					
Primes		1 324	1 239	2 514	2 405
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net		(50)	(37)	(90)	(69)
		1 274	1 202	2 424	2 336
Revenu (perte) de placement net(te)					
Revenu (perte) de placement	4	595	(275)	364	1 072
Frais de placement	4	(42)	(33)	(76)	(71)
Total du revenu (perte) de placement net(te)		553	(308)	288	1 001
Total des produits		1 827	894	2 712	3 337
Charges					
Coûts des prestations					
Paiements de prestations		586	575	1 168	1 167
Charges administratives liées aux demandes de prestations		101	98	203	197
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future		(28)	(7)	102	55
		659	666	1 473	1 419
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite		14	14	28	28
Charges administratives et autres charges		101	115	201	199
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		65	66	136	140
Total des charges		839	861	1 838	1 786
Excédent des produits sur les charges		988	33	874	1 551
Autres éléments du résultat global					
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(305)	193	(465)	69
Total du résultat global		683	226	409	1 620

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Excédent des produits sur les charges attribuables aux :				
Intervenants de la CSPAAT	925	65	838	1 427
Participations ne donnant pas le contrôle	63	(32)	36	124
	988	33	874	1 551
Total du résultat global attribuable aux :				
Intervenants de la CSPAAT	620	258	373	1 496
Participations ne donnant pas le contrôle	63	(32)	36	124
	683	226	409	1 620

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des variations de l'insuffisance de l'actif consolidés intermédiaires résumés Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Note	Insuffisance de l'actif		Total
		Passif non provisionné attribuable aux intervenants de la CSPAAT	Participations ne donnant pas le contrôle	
Solde au 31 décembre 2014		(7 890)	2 644	(5 246)
Excédent des produits sur les charges		1 427	124	1 551
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	69	-	69
Variations dans la participation relative aux placements		-	17	17
Solde au 30 juin 2015		(6 394)	2 785	(3 609)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(181)	28	(153)
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel		(24)	-	(24)
Variations dans la participation relative aux placements		-	(11)	(11)
Solde au 31 décembre 2015		(6 599)	2 802	(3 797)
Excédent des produits sur les charges		838	36	874
Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	5	(465)	-	(465)
Variations dans la participation relative aux placements		-	1	1
Solde au 30 juin 2016		(6 226)	2 839	(3 387)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

États des flux de trésorerie consolidés intermédiaires résumés

Non audité (en millions de dollars canadiens)

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Activités d'exploitation :				
Total du résultat global	683	226	409	1 620
Rajustements :				
Amortissement de la prime nette sur les placements	1	1	1	1
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	7	4	11	7
Variations de la juste valeur des placements	(448)	465	(45)	(845)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	19	3	29	18
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes	(107)	(98)	(188)	(162)
Revenu provenant des coentreprises	(14)	(7)	(32)	(15)
Produits d'intérêts	(62)	(58)	(118)	(109)
Charges d'intérêts	2	3	4	7
Total du résultat global après rajustements	81	539	71	522
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Débiteurs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement	(110)	(44)	(110)	(98)
Fournisseurs et charges à payer, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement	115	86	25	18
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	25	(24)	4	53
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	312	(182)	482	(46)
Dette au titre de l'indemnisation future	(28)	(7)	102	55
Total des variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	314	(171)	503	(18)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	395	368	574	504
Activités d'investissement :				
Revenu de dividendes provenant des actions de sociétés ouvertes et des coentreprises	109	100	188	168
Intérêts reçus	87	77	119	109
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(17)	(18)	(25)	(35)
Achat de placements	(2 965)	(2 745)	(5 980)	(6 179)
Produits de la vente et de l'échéance de placements	2 522	2 362	5 628	5 449
Acquisition d'immeubles de placement, montant net	(41)	(14)	(47)	(20)
Acquisition de coentreprises	(6)	(5)	(7)	(10)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(311)	(243)	(124)	(518)
Activités de financement :				
Produit tiré de la sortie de participations ne donnant pas le contrôle	45	36	46	51
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(31)	(16)	(45)	(34)
Émission (remboursement) de titres de créance, montant net	21	(7)	22	(7)
Intérêts versés au titre de la dette	(2)	(3)	(4)	(6)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement	33	10	19	4
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	117	135	469	(10)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 933	1 328	1 581	1 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	2 050	1 463	2 050	1 463

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »). À titre d'organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario (classé comme tel en vertu de la directive concernant les organismes et les nominations), la CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux travailleurs qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La CSPAAT préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et travailleurs de l'Ontario. La CSPAAT est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la CSPAAT est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

2. Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés conformément à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, en utilisant les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), qui ont été adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada au titre des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités d'intérêt public.

La publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été autorisée par le conseil d'administration de la CSPAAT le 29 septembre 2016.

3. Débiteurs

Les débiteurs sont composés de ce qui suit :

	30 juin 2016	31 décembre 2015
Primes à recevoir	230	259
Moins : Provision pour créances douteuses	(89)	(92)
Primes accumulées à recevoir	141	167
	525	507
Suppléments au titre des programmes d'encouragement des employeurs	666	674
Autres actifs	458	353
	48	35
Créances	1 172	1 062
Somme à recevoir liée aux placements	602	552
Total des débiteurs	1 774	1 614

Les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 sont évaluées et sont exigibles lorsque les employeurs déclarent leurs gains assurables pour l'exercice considéré. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les primes courues à recevoir.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

4. Placements et revenu de placement net

Placements

Le tableau suivant fournit un sommaire de la nature des placements par catégorie d'actifs :

	Actions de sociétés ouvertes	Revenu fixe	Porte-feuilles multi-actifs	Immeubles	Infrastructures	Autres	30 juin 2016	31 décembre 2015
Actions de sociétés ouvertes	9 678	-	457	-	-	-	10 135	10 055
Obligations	-	6 761	528	-	-	-	7 289	6 756
Actifs dérivés	13	-	163	-	13	-	189	68
Placements alternatifs	-	-	3 601	570	1 501	69	5 741	6 024
Immeubles de placement	-	-	-	1 379	-	-	1 379	1 361
Participations dans des coentreprises	-	-	-	458	133	-	591	562
Autres placements	-	-	3 601	2 407	1 634	69	7 711	7 947

Revenu (perte) de placement net(te)

Le revenu (la perte) de placement net(te) est comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Actions de sociétés ouvertes	169	(87)	(299)	905
Obligations	194	(109)	256	188
Placements alternatifs	110	(96)	(295)	506
Produits provenant des immeubles de placement	(3)	11	2	9
Revenu provenant des entreprises associées et des coentreprises	14	7	32	15
Dérivés	145	(18)	687	(485)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	1	1
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(34)	17	(20)	(67)
Revenu (perte) de placement	595	(275)	364	1 072
Moins : frais de placement	(42)	(33)	(76)	(71)
Revenu (perte) de placement net(te)	553	(308)	288	1 001

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Le revenu (la perte) de placement net(te), y compris le revenu provenant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des dérivés, pour les trimestres et les semestres clos les 30 juin est comme suit :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Profits nets (pertes nettes) sur les instruments financiers	448	(465)	45	845
Produits d'intérêts et de dividendes	170	155	305	270
Produits (pertes) provenant des immeubles de placement	(3)	11	2	9
Revenu provenant des coentreprises	14	7	32	15
Moins : perte (revenu) attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(34)	17	(20)	(67)
Revenu (perte) de placement	595	(275)	364	1 072
Moins : frais de placement	(42)	(33)	(76)	(71)
Revenu (perte) de placement net	553	(308)	288	1 001

Évaluation et présentation de la juste valeur

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

Niveau de la hiérarchie	Méthode d'évaluation
Niveau 1	La juste valeur est évaluée comme étant le cours de clôture pour des actifs identiques sur un marché public actif à la date de clôture.
Niveau 2	Si un cours sur un marché public actif ne peut être obtenu, des données observables sont utilisées pour estimer la juste valeur au moyen de l'approche par le marché ou de l'approche par le résultat. Lorsque l'approche par le marché est utilisée, la juste valeur est estimée en ajustant le cours du marché d'un actif ou d'un passif semblable, à l'aide de données comme les taux d'intérêt ou les taux de change en vigueur. La juste valeur estimée à l'aide de l'approche par le résultat est fonction des flux de trésorerie futurs fixes actualisés à l'aide des taux d'intérêt du marché pour un actif ou un passif semblable.
Niveau 3	<i>Placements alternatifs</i> La juste valeur des placements alternatifs dans des entités du secteur de l'immobilier est estimée en fonction des évaluations des immeubles de placement sous-jacents effectuées au moyen des méthodes présentées ci-après pour les immeubles de placement. Les placements alternatifs sur les marchés privés se composent de placements dans le secteur des infrastructures. La juste valeur des placements sur les marchés privés est estimée au coût dans l'année de leur acquisition. Par conséquent, la juste valeur repose principalement sur les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation estimés.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Niveau de la hiérarchie Méthode d'évaluation

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est estimée selon les évaluations effectuées par des évaluateurs qualifiés. Les évaluations des immeubles de placement sont en grande partie fondées sur les flux de trésorerie futurs actualisés prévus sur chaque immeuble, utilisant un taux d'actualisation et un taux de capitalisation final qui reflètent les caractéristiques, l'endroit et le marché de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont fondés, entre autres, sur les loyers provenant des contrats de location actuels et des hypothèses au sujet des loyers provenant des contrats de location futurs reflétant les conditions actuelles, moins les sorties de trésorerie futures ayant trait à ces contrats de location actuels et futurs.

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	30 juin 2016				31 décembre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs et passifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	822	1 228	-	2 050	624	957	-	1 581
Actions de sociétés ouvertes	10 135	-	-	10 135	10 011	44	-	10 055
Obligations	-	7 289	-	7 289	-	6 756	-	6 756
Placements alternatifs	-	4 728	1 013	5 741	-	5 604	420	6 024
Immeubles de placement	-	-	1 379	1 379	-	-	1 361	1 361
Actifs dérivés	-	189	-	189	-	68	-	68
Passifs dérivés	-	(144)	-	(144)	-	(133)	-	(133)
Passifs dont la juste valeur est présentée								
Dette à long terme ²	-	(149)	-	(149)	-	(128)	-	(128)

1. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent un montant en trésorerie de 822 \$ et des instruments du marché monétaire à court terme de 1 228 \$ (respectivement 624 \$ et 957 \$ au 31 décembre 2015).

2. Au 30 juin 2016, la valeur comptable s'établissait à 133 \$ (116 \$ au 31 décembre 2015).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

Placements alternatifs (niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur)

Les tableaux ci-dessous fournissent un rapprochement de la juste valeur des placements dans des entités du secteur de l'immobilier et sur le marché privé :

Pour les trimestres clos les	30 juin 2016			30 juin 2015		
	Placements sur le marché privé	Entités du secteur de l'immobilier	Total	Placements sur le marché privé	Entités du secteur de l'immobilier	Total
Solde au 1 ^{er} avril	-	435	435	-	371	371
Achats	147	2	149	-	67	67
Ventes	-	(30)	(30)	-	-	-
Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans le revenu de placement net	-	17	17	-	2	2
Transferts vers le niveau 3	442	-	442	-	-	-
Solde au 30 juin	589	424	1 013	-	440	440

Pour les semestres clos les	30 juin 2016			30 juin 2015		
	Placements sur le marché privé	Entités du secteur de l'immobilier	Total	Placements sur le marché privé	Entités du secteur de l'immobilier	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	-	420	420	-	372	372
Achats	147	33	180	-	67	67
Ventes	-	(30)	(30)	-	-	-
Profits nets (pertes nettes) comptabilisés dans le revenu de placement net	-	1	1	-	1	1
Transferts vers le niveau 3	442	-	442	-	-	-
Solde au 30 juin	589	424	1 013	-	440	440

Au cours du semestre clos le 30 juin 2016, des placements sur le marché privé d'une valeur comptable de 442 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 3, car, après l'acquisition, leur évaluation reposait sur des données non observables.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

L'évaluation des placements sur le marché privé est obtenue de tiers indépendants qui recueillent des données non observables quantitatives aux fins des évaluations. Ces données sont principalement les flux de trésorerie distribuables, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, tandis que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les informations quantitatives sur des données ne sont pas communiquées par les évaluateurs.

La juste valeur des entités du secteur de l'immobilier est obtenue d'évaluateurs qualifiés qui recueillent des données quantitatives non observables aux fins des évaluations. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse des loyers aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors qu'une hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire. Au cours du semestre clos le 30 juin 2016, la modification des données non observables n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur des entités du secteur de l'immobilier. Se reporter aux états financiers consolidés du quatrième trimestre de 2015 pour obtenir des informations quantitatives sur les données non observables importantes.

Immeubles de placement (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs)

Les tableaux ci-dessous fournissent un rapprochement de la juste valeur des immeubles de placement :

	30 juin 2016	30 juin 2015
Pour les trimestres clos les		
Solde au 1 ^{er} avril	1 357	1 185
Acquisitions d'actifs	27	7
Dépenses d'investissement	14	7
Pertes nettes provenant de la variation de la juste valeur	(19)	(3)
Solde au 30 juin	1 379	1 196

	30 juin 2016	30 juin 2015
Pour les semestres clos les		
Solde au 1 ^{er} janvier	1 361	1 194
Acquisitions d'actifs	29	7
Dépenses d'investissement	18	13
Pertes nettes provenant de la variation de la juste valeur	(29)	(18)
Solde au 30 juin	1 379	1 196

Aucun transfert d'immeubles de placement n'a eu lieu au cours du semestre clos le 30 juin 2016 entre les niveaux.

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue d'évaluateurs qualifiés qui élaborent des données quantitatives non observables aux fins des évaluations. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des loyers aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors que la hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire. Au cours du semestre clos le 30 juin 2016, la modification des données non observables n'a pas eu d'incidence importante sur la juste valeur des immeubles de placement. Se reporter aux états financiers consolidés du quatrième trimestre de 2015 pour obtenir des informations quantitatives sur les données non observables importantes.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

5. Régimes d'avantages du personnel

Les réévaluations des régimes à prestations définies du personnel sont comptabilisées dans les autres éléments de la perte globale de la façon suivante :

	Trimestres clos les 30 juin		Semestres clos les 30 juin	
	2016	2015	2016	2015
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de changements dans les hypothèses financières	(340)	249	(446)	-
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des antécédents démographiques ou autres	-	3	-	(2)
Excédent (déficit) du rendement réel des actifs des régimes sur les produits d'intérêts	35	(59)	(19)	71
Total des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel	(305)	193	(465)	69

Passif au titre des régimes d'avantages du personnel

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel est composé des éléments suivants :

	30 juin 2016	31 décembre 2015
Valeur actualisée des obligations entièrement ou partiellement capitalisées	3 683	3 243
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	823	736
Valeur actualisée totale des obligations	4 506	3 979
Juste valeur des actifs des régimes	(2 802)	(2 757)
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 704	1 222

6. Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	30 juin 2016	31 décembre 2015
Perte de gains	9 198	9 096
Pension des travailleurs	6 441	6 587
Soins de santé	4 019	3 938
Prestations de survivant	2 896	2 860
Perte économique future	1 428	1 502
Fournisseurs externes	194	184
Perte non économique	294	291
Maladies professionnelles à longue latence	2 161	2 137
État de stress post-traumatique	35	-
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 266	1 235
Dette au titre de l'indemnisation future	27 932	27 830

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

7. Engagements et passifs éventuels

Engagements relatifs aux placements

La CSPAAT avait les engagements suivants relatifs à son portefeuille de placements :

	30 juin 2016	31 décembre 2015
Placements dans des immeubles, portefeuilles multiactifs et infrastructures	1 341	1 322
Participations dans des coentreprises	107	110
Achats ou développement d'immeubles de placement	6	7
	1 454	1 439

Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement connus au 30 juin 2016 s'établissent à environ 254 \$ pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Poursuites

La CSPAAT est partie à diverses poursuites et réclamations, survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la CSPAAT, la direction estime que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours aura une incidence négligeable sur la situation financière de la CSPAAT.

8. Transactions entre parties liées

Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La CSPAAT est un organisme fiduciaire du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne.

Conformément à la LSPAAT, la CSPAAT est tenue de rembourser la totalité des frais engagés pour l'administration de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* au gouvernement de l'Ontario. Elle doit aussi financer les coûts liés aux activités de prévention du ministère du Travail, le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Ces remboursements et les sommes connexes imputées aux employeurs sont déterminés et approuvés par le ministre du Travail. En outre, la CSPAAT accorde des subventions à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à la conception de formation. Le financement total fourni dans le cadre de ces obligations sanctionnées par la loi et ces engagements de financement pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 s'est élevé respectivement à 57 \$ et à 120 \$ (respectivement 58 \$ et 121 \$ en 2015).

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE ET DE L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes des états financiers consolidés intermédiaires résumés

30 juin 2016

Non audité (en millions de dollars canadiens)

La CSPAAT est tenue de rembourser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « MSSLD ») les honoraires des médecins pour les services dispensés aux travailleurs blessés, ainsi que les frais administratifs du MSSLD. Les montants versés au MSSLD pour les honoraires des médecins et les services administratifs pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2016 se sont établis respectivement à 9 \$ et à 18 \$ (respectivement 9 \$ et 18 \$ en 2015).

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des charges relatives à la santé et à la sécurité au travail, que la CSPAAT présente collectivement à titre d'obligations sanctionnées par la loi et d'engagements de financement, les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités comprennent des sommes provenant d'activités de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Étaient compris dans les placements au 30 juin 2016, des titres à revenu fixe négociables émis par le gouvernement de l'Ontario et par les entités liées totalisant 1 636 \$ (1 515 \$ au 31 décembre 2015).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les deux régimes de retraite à prestations définies des employés et les régimes d'avantages à long terme des employés de la CSPAAT, dont l'assurance-vie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-maladie complémentaire, sont considérés comme apparentés. La note 5 fournit les détails des transactions concernant les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.